

Invitation à l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE d'AEVIS VICTORIA SA le mardi 9 mai 2023 à 14h00

Conformément à l'article 14 bis des Statuts, l'Assemblée générale se tiendra sous forme électronique et sans lieu de réunion physique (**Assemblée virtuelle**), en présence du représentant indépendant désigné par le Conseil d'administration

ORDRE DU JOUR

1. Rapport annuel, comptes annuels et comptes consolidés pour l'exercice 2022, rapports de l'organe de révision

Proposition: Approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés pour l'exercice 2022.

Explication: Conformément aux Statuts, le Conseil d'administration soumet le rapport annuel, les comptes annuels d'AEVIS VICTORIA SA et les comptes consolidés du groupe AEVIS VICTORIA à l'Assemblée générale pour approbation. Le Rapport annuel, les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice 2022, ainsi que les rapports de l'organe de révision sont disponibles sur le site internet d'AEVIS (www.aevis.com/_media/2023/03/ar_2022.pdf). Dans ses rapports de révision, Berney Associés Audit SA recommande d'approuver les comptes d'AEVIS VICTORIA SA et les comptes consolidés du groupe AEVIS VICTORIA pour l'exercice 2022.

2. Vote consultatif sur le Rapport de rémunération pour l'exercice 2022

Proposition: Acceptation du Rapport de rémunération pour l'exercice 2022 (vote consultatif).

Explication: Le Rapport de rémunération 2022 contient des informations détaillées sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale. Le Conseil d'administration soumet le Rapport de rémunération à un vote consultatif des actionnaires. Le Rapport de rémunération est disponible sur le site internet d'AEVIS (www.aevis.com/_media/2023/03/ar_2022.pdf). Berney Associés Audit SA a audité le Rapport de rémunération 2022 comme exigé par la loi et confirme qu'il est conforme au droit suisse.

3. Emploi du bénéfice résultant du bilan, distribution d'un dividende ordinaire et extraordinaire

3.1. Distribution d'un dividende ordinaire

Proposition: Distribution d'un dividende ordinaire de CHF 0.45 par action. En cas d'approbation de la proposition, le dividende ordinaire net (après déduction de l'impôt anticipé de 35%) de CHF 0.2925 par action sera versé à partir du 3 juillet 2023. Les actions seront négociées ex-dividende ordinaire le 29 juin 2023. Les actions détenues par la Société à la date de la distribution ne donnent pas droit à distribution.

Explication: Conformément aux statuts, la distribution d'un dividende requiert une décision de l'Assemblée générale ordinaire. Dans son rapport de révision, Berney Associés Audit SA confirme que l'emploi du bénéfice est conforme au droit suisse et aux statuts.

3.2. Distribution d'un dividende extraordinaire

Proposition: Distribution d'un dividende extraordinaire de CHF 0.30 par action. En cas d'approbation de la proposition, le dividende extraordinaire net (après déduction de l'impôt anticipé de 35%) de CHF 0.195 par action sera versé à partir du 2 octobre 2023. Les actions seront négociées ex-dividende extraordinaire le 28 septembre 2023. Les actions détenues par la Société à la date de la distribution ne donnent pas droit à distribution.

Explication: Conformément aux statuts, la distribution d'un dividende requiert une décision de l'Assemblée générale ordinaire. Dans son rapport de révision, Berney Associés Audit SA confirme que l'emploi du bénéfice est conforme au droit suisse et aux statuts.

3.3. Report à nouveau du solde

Proposition: Report à nouveau du solde éventuel du bénéfice résultant du bilan après distribution du dividende ordinaire conformément au point 3.1 ci-dessus et du dividende extraordinaire conformément au point 3.2 ci-dessus.

Explication: Conformément aux statuts, l'emploi du bénéfice requiert une décision de l'Assemblée générale ordinaire. Dans son rapport de révision, Berney Associés Audit SA confirme que l'emploi du bénéfice est conforme au droit suisse et aux statuts.

4. Décharge au Conseil d'administration et à la Direction générale

Proposition: Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour l'exercice 2022.

Explication: En donnant décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, les actionnaires et la Société déclarent qu'ils ne demanderont plus de comptes aux personnes responsables pour les événements survenus durant l'exercice écoulé portés à la connaissance de l'Assemblée générale.

5. Elections des membres et du Président du Conseil d'administration

Proposition: Réélections individuelles de M. Christian Wenger comme membre et Président du Conseil d'administration et de MM. Raymond Loretan, Antoine Hubert, Michel Reybier, Antoine Kohler et Cédric A. George comme membres du Conseil d'administration pour un mandat d'un an expirant à la fin de la prochaine Assemblée Générale ordinaire.

Explication: Etant donné que le mandat des membres du Conseil d'administration s'achève à la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire doit procéder à leur réélection. Le Conseil d'administration propose de réélire les membres actuels du Conseil d'administration ainsi que le Président actuel pour un mandat supplémentaire d'un an. Les informations sur le parcours professionnel des membres actuels du Conseil d'administration se trouvent dans la section Corporate Governance du Rapport Annuel 2022 d'AEVIS VICTORIA SA (www.aevis.com/_media/2023/03/ar_2022.pdf).

6. Elections des membres du Comité de Nomination et de Rémunération

Proposition: Réélections individuelles de MM. Cédric A. George et Antoine Kohler comme membres du Comité de Nomination et de Rémunération pour un mandat d'un an expirant à la fin de la prochaine Assemblée Générale ordinaire. S'il est réélu, M. Cédric A. George sera nommé Président du Comité de Nomination et de Rémunération.

Explication: Etant donné que le mandat des membres du Comité de Nomination et de Rémunération s'achève à la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire doit procéder à leur réélection. Le Conseil d'administration propose de réélire les membres actuels du Comité de Nomination et de Rémunération pour un mandat supplémentaire d'un an.

7. Election de l'organe de révision

Proposition: Réélection de Berney Associés Audit SA, Rue du Nant 8, 1207 Genève en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2023.

Explication: Conformément aux Statuts, l'organe de révision doit être élu chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire. Berney Associés Audit SA, Genève, a confirmé disposer de l'indépendance requise pour exercer ce mandat.

8. Election du Représentant indépendant

Proposition: Réélection de Me Jacques-Daniel Noverraz (Etude de Notaire Jacques-Daniel Noverraz – Allée de la Petite Prairie 4 – CP 2375 – CH-1260 Nyon 2) comme Représentant indépendant pour un mandat d'un an expirant à la fin de la prochaine Assemblée Générale ordinaire.

Explication: Conformément aux Statuts, le représentant indépendant doit être élu chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire. Me Jacques-Daniel Noverraz a confirmé disposer de l'indépendance requise pour exercer ce mandat.

9. Révision des statuts d'AEVIS VICTORIA SA

Proposition: Révision des statuts d'AEVIS VICTORIA SA afin de les adapter aux nouvelles dispositions du Code des obligations concernant le Droit de la société anonyme, entrées en vigueur au 1er janvier 2023. Le texte des modifications proposées est disponible dans la brochure « Révision des Statuts » publiée sur le site internet d'AEVIS (www.aevis.com/_media/2023/04/230418_revision_statuts.pdf) ainsi que dans la Feuille officielle suisse de commerce (édition du 18 avril 2023).

9.1. Capital-actions

Proposition: Abrogation des articles 5 bis à 5 octies (apports en nature et reprises de biens expirés), renumérotation des articles 5 nonies et 5 decies en 5 bis et 5ter, tels qu'ils sont publiés dans la Feuille officielle suisse de commerce ainsi que sur le site internet d'AEVIS.

Explication: Le Conseil d'administration propose de supprimer les articles 5 bis à 5 octies, ceux-ci étant abrogés, concernant une clause d'apport en nature datant de plus de 10 ans et une clause de reprise de biens envisagée qui n'est plus exigée depuis l'introduction du nouveau droit de la société anonyme.

9.2. Registre des actions

Proposition: Modification de l'article 6 relatif à la demande d'inscription au registre des actions par voie électronique, tel qu'il est publié dans la Feuille officielle suisse de commerce ainsi que sur le site internet d'AEVIS.

Explication: Le Conseil propose de modifier l'article 6 relatif à la demande d'inscription au registre des actions afin de permettre de déposer une demande d'inscription par voie électronique.

9.3. Obligation de présenter une offre

Proposition: Modification de l'article 9 tel qu'il est publié dans la Feuille officielle suisse de commerce ainsi que sur le site internet d'AEVIS.

Explication: Le Conseil d'administration propose d'ajuster cet article conformément à l'article 135 LIMF.

9.4. Marge de fluctuation du capital

Proposition: Abrogation de l'article 10 (capital autorisé) et remplacement par un nouvel article 10 concernant une marge de fluctuation du capital tel qu'il est publié dans la Feuille officielle suisse de commerce ainsi que sur le site internet d'AEVIS.

Explication: Le Conseil d'administration propose de remplacer le capital autorisé par une marge de fluctuation du capital allant de CHF 42'264'730 (limite inférieure) à CHF 126'794'190 (limite supérieure).

9.5. Capital conditionnel

Proposition: Modification de l'article 10 bis (capital conditionnel) relatif au capital conditionnel afin d'augmenter le montant du capital conditionnel dédié à l'exercice de droits de conversion par les créanciers d'emprunts convertibles tel qu'il est publié dans la Feuille officielle suisse de commerce ainsi que sur le site internet d'AEVIS. Modification des articles 10 bis et 10 ter relatif à la forme de l'exercice des droits de conversion tels qu'ils sont publiés dans la Feuille officielle suisse de commerce ainsi que sur le site internet d'AEVIS.

Explication: Le Conseil d'administration propose d'augmenter le capital conditionnel existant pour des emprunts avec droit de conversion de CHF 34'210'000 à CHF 38'979'730 et de modifier les articles 10 bis et 10 ter conformément aux nouvelles dispositions légales du Code des obligations.

9.6. Organes, affectation du bénéfice et organe de révision

Proposition: Modification des articles 12, 13, 14, 14 bis, 16, 18, 21, 22 bis, 23 bis et 26 tels qu'ils sont publiés dans la Feuille officielle suisse de commerce ainsi que sur le site internet d'AEVIS.

Explication: Le Conseil d'administration propose de modifier les attributions de l'Assemblée Générale conformément aux nouvelles dispositions légales du Code des obligations. Le Conseil d'administration propose également d'adapter les modalités en lien avec la convocation et le mode de convocation d'une assemblée générale, la représentation des actionnaires et les décisions de l'assemblée générale requérant les deux tiers des voix attribuées aux actions représentées et la majorité des valeurs nominales représentées. Le Conseil d'administration propose de modifier les attributions du Conseil d'administration aux nouvelles dispositions légales du Code des Obligations. Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver que seuls les membres du conseil sont éligibles au comité de nomination et de rémunération. Le Conseil d'administration propose de modifier les possibilités de révocation de l'organe de révision conformément aux nouvelles dispositions légales du Code des obligations. Le Conseil d'administration propose enfin aux actionnaires de modifier le renvoi au Code de obligations en ce qui concerne la réserve légale issue du bénéfice.

9.7. Mandats en dehors de la société

Proposition: Modification de l'article 23 septies tel qu'il est publié dans la Feuille officielle suisse de commerce ainsi que sur le site internet d'AEVIS.

Explication: Le Conseil d'administration propose de modifier la disposition statutaire concernant les mandats des membres du conseil d'administration et de la direction générale en dehors de la société qui ne sont pas soumis aux limitations statutaires imposées.

9.8. Publications

Proposition: Modification de l'article 27 tel qu'il est publié dans la Feuille officielle suisse de commerce ainsi que sur le site internet d'AEVIS.

Explication: Le Conseil d'administration propose d'adapter les dispositions concernant les communications aux actionnaires, qui sont valablement faites par insertion dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce (FOSC). Les communications aux actionnaires peuvent être adressées, alternativement ou additionnellement, par courrier postal ordinaire à leurs adresses inscrites au Registre des actions, par courrier électronique ou sous toute autre forme que le Conseil d'administration jugera appropriée.

10. Rémunération du Conseil d'administration

Proposition: Approbation, de manière prospective, pour la période allant de l'Assemblée Générale ordinaire 2023 à l'Assemblée Générale ordinaire 2024, d'une rémunération totale maximale pour les membres du Conseil d'administration de CHF 1'250'000, y compris les charges sociales.

Explication: Conformément aux Statuts, la rémunération des membres du Conseil d'administration doit être approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les informations sur la rémunération des membres du Conseil d'administration se trouvent dans le Rapport de Rémunération du Rapport Annuel 2022 d'AEVIS VICTORIA SA (www.aevis.com/_media/2023/03/ar_2022.pdf).

11. Rémunération de la Direction générale

Proposition: Approbation, de manière rétrospective pour l'exercice 2022, d'une rémunération totale maximale pour les deux membres de la Direction générale de la société de CHF 2'998'482, y compris les charges sociales.

Explication: Conformément aux Statuts, la rémunération des membres de la Direction générale doit être approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les informations sur la rémunération des membres du Conseil d'administration se trouvent dans le Rapport de Rémunération du Rapport Annuel 2022 d'AEVIS VICTORIA SA (www.aevis.com/_media/2023/03/ar_2022.pdf).

Droits de vote

Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 2 mai 2023 pourront exercer leur droit de vote. Le registre des actions sera fermé et aucun transfert d'actions ne sera inscrit du 3 mai 2023 (inclus) au 9 mai 2023 (inclus). Les actions transférées durant cette période ne disposeront pas du droit de vote.

Accès à l'Assemblée virtuelle

Les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 17 avril 2022 recevront automatiquement une invitation à l'Assemblée virtuelle par la poste. Les actionnaires inscrits au registre des actions entre le 18 avril 2023 et le 2 mai 2023 recevront l'invitation à l'Assemblée virtuelle dès leur inscription au registre des actions. Les identifiants de connexion à l'Assemblée virtuelle sont annexés dans le Bulletin-réponse. L'Assemblée virtuelle sera accessible via la plateforme électronique des actionnaires www.gvote.ch le 9 mai 2023.

Procuration au Représentant indépendant

Si vous souhaitez que vos droits de vote soient exercés par le Représentant indépendant, Me Jacques-Daniel Noverraz, Allée de la Petite Prairie 4 – CP 2375 – CH-1260 Nyon 2, veuillez utiliser le Bulletin-réponse en précisant vos instructions de vote au verso et le renvoyer à Computershare Schweiz AG jusqu'au 4 mai 2023 en utilisant l'enveloppe dédiée.

Vous avez également la possibilité de donner des instructions de vote au Représentant indépendant par voie électronique, en accédant à la plateforme électronique des actionnaires www.gvote.ch. Les identifiants de connexion sont annexés dans le Bulletin-réponse.

Documentation

Le Rapport annuel 2022, les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice 2022, le Rapport de rémunération (pages 44 à 49 du Rapport annuel 2022), ainsi que les rapports de l'Organe de révision peuvent être consultés au siège de la société, rue Georges-Jordil 4 à 1700 Fribourg ainsi que sur le site www.aevis.com. Chaque actionnaire peut en outre demander qu'un exemplaire de ces documents lui soit envoyé par la poste. Toute correspondance concernant l'Assemblée Générale ordinaire doit être adressée au siège de la Société, rue Georges-Jordil 4 à 1700 Fribourg, à l'attention de Séverine Van der Schueren, CAO (svanderschueren@aevis.com).